

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18 septembre 2017

Dossier complet le :

18 septembre 2017

N° d'enregistrement :

2017-0175

### 1. Intitulé du projet

POLE UNIVERSITAIRE DE LA CITADELLE D'AMIENS - Aménagements des abords : Bastion St Pôl / Parvis Sud / Plateau Nord

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMIENS AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Maurice MOULENE

RCS / SIRET

4 2 3 | 0 4 1 | 8 3 9 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

Société Anonyme d'Economie Mixte

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie ° 41a	Aires de stationnements ouvertes au public de 50 unités et plus.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement décrit ci dessous s'inscrit dans la continuité de la 1ère phase de réalisation des aménagements de la Citadelle d'Amiens, il concerne trois périmètres distincts. Le premier est situé dans l'enceinte de la Citadelle.

1 - BASTION St PÔL - Aménagement de l'accès au bastion et de la façade Bâti de la porte François 1er.

2 - PARVIS SUD - Aménagement du parvis d'accès principal situé au Sud de la Citadelle d'Amiens.

3 - PLATEAU NORD - Aménagement d'un parc stationnement paysager sur l'espace libre (friche) du plateau au nord, en continuité des aménagements liés au nouveau Gymnase de l'université et à la desserte de la Citadelle par la passerelle de la porte d'Abbeville. Les premiers logements des grands ensembles du quartier des Aviateurs sont éloignés et situés à plus de 110 mètres en frange Nord Est de l'emprise. Cette distance représente un recul suffisant permettant d'éviter toute nuisance pour le voisinage.

Le projet d'aménagement des trois périmètres tente à maintenir et à renforcer la qualité et la richesse du milieu naturel. Ce point est détaillé au paragraphe 6.

## 4.2 Objectifs du projet

Les éléments ci dessous sont exprimés dans la notice explicative jointe au présent document.

1 - Objectifs de l'aménagement du Bastion St Pôl (périmètre partiel): intégrer les restaurations des éléments architecturaux dans le cadre des aménagements extérieurs de la Citadelle, créer la continuité des aménagements en cours de réalisation sur le périmètre ré-ouvert en périphérie de la porte François 1er jusqu'à la clôture conservée en limite du petit casernement, conforter et protéger les accessibilités au bastion de St Pôl (hors périmètre du petit casernement). Conforter la façade paysagère de la Citadelle depuis l'avenue du Général de Gaulle.

2 - Objectifs de l'aménagement du Parvis Sud de la Citadelle : Conforter l'accès sud de la Citadelle, affirmer la présence de l'axe historique de la Via Agrippa, mettre en valeur du système défensif, et créer un parvis paysager qui répond à plusieurs usages (Espaces de rencontre, repos, spectacles, ...)

3 - Objectifs de l'aménagement du Plateau Nord : Récréer l'interface, le lien, entre la Citadelle et le futur développement de l'emprise de l'ancien CHU, Conforter l'accessibilité de la Citadelle en créant un stationnement dédié de proximité de 350 places et de 4 places autocars, créer un « tampon » végétal entre les futurs quartiers Nord et la Citadelle, développer un parvis paysager en entrée nord de la Citadelle et aux abords du Gymnase.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La notice descriptive annexée au présent document précise les aménagements prévus dans le cadre des trois périmètres concernés. Elle comprend les plans de situation et les documents graphiques esquisse et AVP.

Les travaux des espaces concernés prennent en compte :

- la réalisation d'espaces végétalisés de convivialité, de repos et de loisirs avec la création de glacis engazonnés dans l'emprise du parvis sud.
- la réalisation des espaces de circulation véhicules et piétons en matériaux divers (enrobés, sablé stabilisés, gravillons, ...)
- la mise en œuvre des éclairages et mobiliers urbains et de signalétique nécessaires au fonctionnement et à l'accessibilité des espaces en continuité des équipements urbains de la Citadelle.
- la réalisation des réseaux
- la réalisation d'ouvrages spécifiques :

Bastion St Pôl, terrasse en façade de la Boulangerie adjacente à la porte François 1er - bastion de Saint Pôl.

Parvis sud, banc constitué de pierres récupérées des démolitions des bâtiments de la Citadelle intégrées dans le nivellement des glacis et banc pour conserver le marronnier situé dans l'axe de la rue de Saint Leu à l'entrée du parvis sud.

Plateau Nord: dépose autocar (4 places)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les principes d'aménagement précisés dans la notice, présentent les projets dans leur phase d'exploitation.

- Le Bastion St Pôl : l'aménagement prévu permet de valoriser le patrimoine tout en renforçant la mixité des usages en offrant la possibilité d'utiliser les espaces de l'ancienne boulangerie (16ème siècle) pour créer un commerce qui s'ouvrirait sur la nouvelle place. Il s'agit de valoriser et de retrouver une fonction d'usage au patrimoine bâti.

- Parvis Sud : c'est un "parc" d'entrée paysager. Il offre aux visiteurs un glacis engazonné. Les cheminements créés en sablés stabilisés sont la continuité des aménagements du site de la Citadelle. Un axe circulé équipé d'un contrôle d'accès limite l'entrée du site aux véhicules autorisés.

- Plateau Nord : c'est un parking de desserte paysager (356 places de véhicules légers et de 4 autocars) destiné particulièrement aux usagers et aux visiteurs de la Citadelle et aux utilisateurs du Gymnase construit en première phase. Cet espace de stationnement paysager est également placé en entrée Nord du centre ville. Il permet une desserte piétonne des quartiers nord et des autres quartiers riverains de la Citadelle ( St Pierre, St Maurice, St Leu....).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les périmètres concernés par ce document étaient intégrés au périmètre de l'opération du pôle universitaire de la CITADELLE. A ce titre :

- Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact.
- Le projet a fait l'objet d'un permis modificatif en date du 10 juillet 2015 approuvé le ...
- Le projet a été soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1 - Parvis Sud de la Citadelle : .....	11 000 m <sup>2</sup>
- Cheminements sablé stabilisés.....	1 000 m <sup>2</sup>
- Espaces verts.....	10 000 m <sup>2</sup>
2 - Plateau Nord : .....	30 000 m <sup>2</sup>
- Cheminements sablé stabilisés.....	1 400 m <sup>2</sup>
- Espaces verts.....	17 000 m <sup>2</sup>
- Stationnements en dalles alvéolaires gravillonnées et enrobés.....	12 400 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

1 - Parvis d'accès de la CITADELLE D'AMIENS  
Boulevard des Fusillés  
80 000 AMIENS

2 - Plateau Nord de la CITADELLE D'AMIENS  
Chemin de la Flaque  
80 000 AMIENS

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49° 54' 22" \_ Lat. 02° 17' 55" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Les périmètres concernés ont fait l'objet d'une étude d'impact en tant que parties intégrantes du projet du pôle Universitaire de la Citadelle d'Amiens

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bastion St Pôl et le Parvis se trouve dans le périmètre d'une Zone Naturelle ZNIEFF de type 1 G2 - Le plateau Nord n'est pas concerné.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de travaux de confortement et d'accompagnement des espaces extérieurs et bâtis du site de la Citadelle d'Amiens

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques (PPR) Technologiques d'Amiens Nord prescrit le 03/09/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement du bastion de St Pôl sont dans l'emprise de la Citadelle, classée au titre des Monuments Historiques. Les travaux d'aménagement du parvis sud et du plateau nord sont dans un rayon de 500 mètres de la Citadelle, classée au titre des Monuments Historiques.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement du bastion St Pôl, d'ordres fonctionnels n'auront pas d'impact sur le milieu naturel existant. Les travaux d'aménagement du parvis sud, d'ordres fonctionnels, verront l'augmentation des surfaces végétalisées avec la plantation d'arbres. Les travaux d'aménagement du plateau nord en parking paysager est situé sur une friche constituée de remblais. Une bande plantée au nord et une lisière arbustive au sud cerneront ce nouvel aménagement complété par la plantation d'arbres isolés. Ces dispositifs vont renforcer la faune et la flore existantes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones concernées par les aménagements des 3 secteurs sont éloignées des galeries où hibernent les chauves-souris. Ci-après quelques mesures prises pour le projet de la Citadelle pour en limiter l'impact: -Emprise des bâtiments universitaires modifiée avec recul des pignons - Prise en compte de la période d'hibernation d'octobre à juin dans le planning des travaux. -Elaboration de mode opératoire de reprise en sous-oeuvre adaptée -Mise en place de mesures compensatoires dont le percement d'une nouvelle galerie souterraine située à moins de 500 mètres de la Citadelle

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PARVIS SUD : accès de véhicules limité et contrôlé à l'entrée de l'université PLATEAU NORD : réalisation de 350 places de stationnements et de 4 autocars
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	PARVIS SUD : situation inchangée par rapport à la situation actuelle PLATEAU NORD : bruit de la circulation de véhicule intégré dans un espace planté d'arbres tiges

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage extérieur. Les dispositions prises dans le cadre du projet prennent en compte la proximité de l'habitat naturel des chiroptères situé dans l'emprise de la Citadelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux pluviales liés à la création de zones perméables.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet établi sur la base des travaux imaginés en première phase du projet Citadelle sont réalisés pour mettre en valeur le site de la nouvelle université d'AMIENS
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet du Pôle universitaire de la Citadelle d'AMIENS.

Les périmètres concernés sont intégrés dans le périmètre global de l'étude depuis le permis de construire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est déjà intégré au projet global de la Citadelle d'Amiens. Il a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un permis de construire. A ce titre l'évaluation environnementale et l'étude d'impact précédemment réalisées doivent être respectées. c'est ce à quoi s'attache les aménagements prévus. Les autres éléments des aménagements prennent en compte les exigences des conclusions de l'étude d'impact.

Les éléments concernant la loi sur l'eau pourront faire l'objet d'un "porté à connaissance".

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

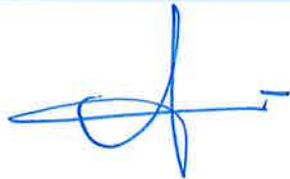
Objet
- Notices explicatives du projet - plan d'aménagement au 1/200 ème

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

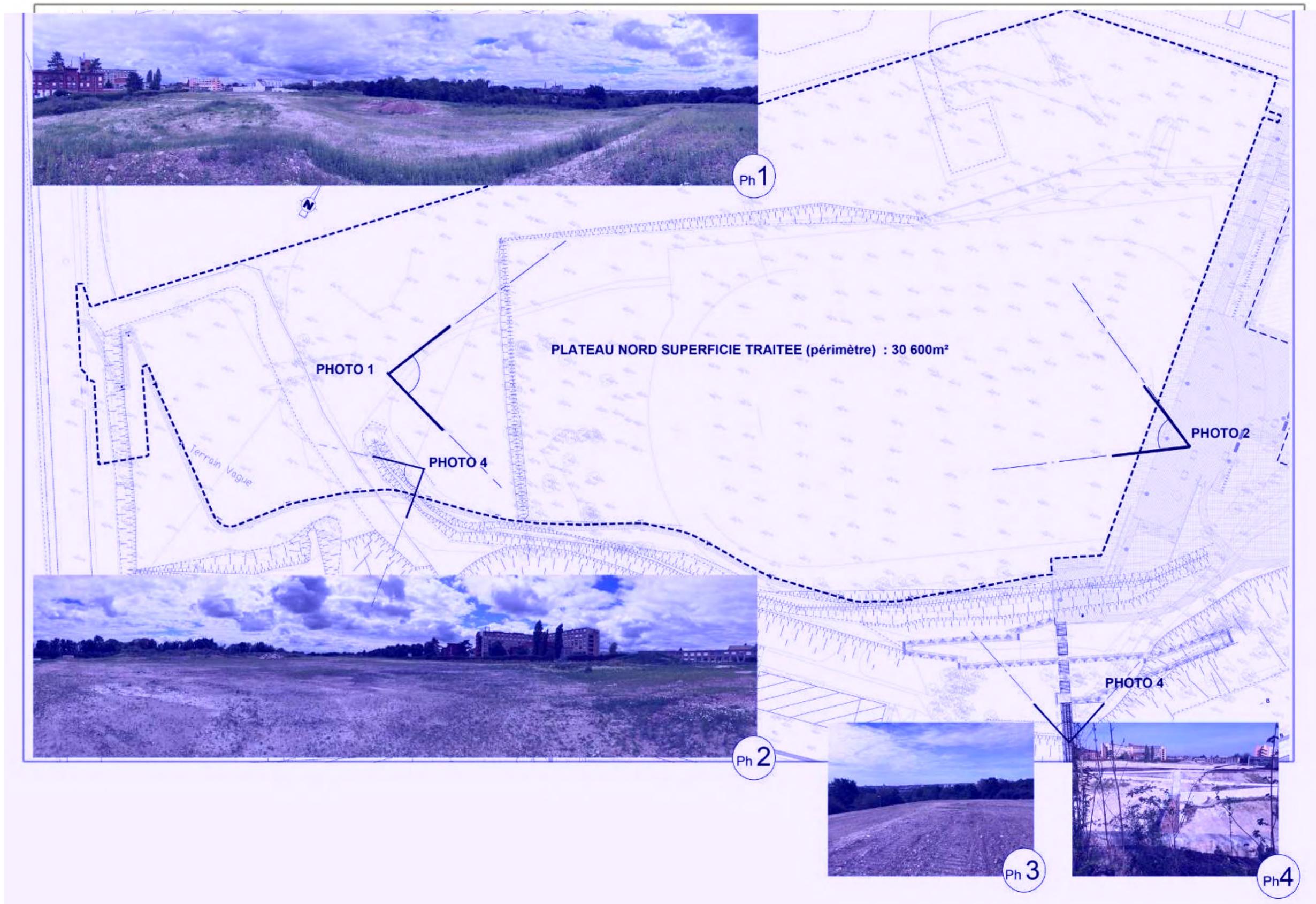
Fait à Amiens, le, 14 juin 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2.3.3 Plan de l'existant



# CITADELLE D'AMIENS - ABORDS

«Travaux d'accompagnement du projet universitaire et de l'espace public.»  
Notice explicative PRO des travaux des périmètres suivants :

- Le parvis Sud
- Le traitement d'un parc de stationnement paysager sur le plateau Nord
- Aménagement du bastion St Pol
- Le traitement des héberges
  - . *Le mur arrière de l'administration UPJV (ou mur Est podrières, à l'Ouest du logis)*
  - . *Les murs contigus au logis du gouverneur à l'Est*
  - . *La poterne Nord (accès archives)*
  - . *La poterne Est*
  - . *Les forges Ouest*



## SOMMAIRE

Page

<b>1 INTRODUCTION : OBJET DE LA PRESENTE NOTE</b> .....	2
1.1 PLAN DE SITUATION – PERMIS DE CONSTRUIRE – 31/03/2012 .....	3
1.2 REPERAGE CADASTRAL – PERMIS DE CONSTRUIRE – 31/03/2012 .....	4
1.3 PLAN INITIAL ESQUISSE .....	5
1.4 PLAN INITIAL ESQUISSE .....	5
1.5 SITUATION DES PROJETS EN PERIPHERIE DES ZONES DE GALERIES DE CHIROPTERES .....	6
1.6 SITUATION DES PROJETS EN PERIPHERIE DES ZONES DE GALERIES DE CHIROPTERES .....	7
<b>2 ESPACES AMENAGES - INFRASTRUCTURES</b> .....	8
2.1 BOULANGERIE (TRANCHE FERME) .....	8
2.1.1 Objectifs .....	8
2.1.2 Descriptif sommaire des travaux .....	8
2.1.3 Plan de l'existant .....	9
.....	9
2.1.4 Plan des réseaux .....	9
.....	9
2.1.5 Plan du projet .....	10
.....	10
2.2 AMENAGEMENTS A COURT TERME DU PARVIS DE LA CITADELLE. (TRANCHE FERME) .....	11
2.2.1 Objectifs .....	11
2.2.2 Descriptif sommaire des travaux .....	11
2.2.3 Plan de l'existant .....	12
2.2.4 Plan des réseaux .....	12
2.2.5 Plan du projet .....	13
2.3 AMENAGEMENTS PARKING PAYSAGER DU PLATEAU NORD (TRANCHE CONDITIONNELLE) .....	14
2.3.1 Objectifs .....	14
2.3.2 Descriptif sommaire des travaux .....	14
2.3.3 Plan de l'existant .....	15
2.3.4 Plan des réseaux .....	16
2.3.5 Plan du projet .....	17
<b>3 DETAILS</b> .....	18
3.1 PLANTATIONS ET CALEPINAGE .....	18
3.2 PLANTATIONS SUR PLATEAU NORD .....	19
3.3 DIVERS .....	21
<b>4 ESPACES AMENAGES - BATIMENTS ET HEBERGES</b> .....	22
<b>5 PLANNING ETUDES ET TRAVAUX</b> .....	22

1 **INTRODUCTION : OBJET DE LA PRESENTE NOTE.**

L'objet de la présente notice est de définir :

- Les aménagements prévus dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Phase de travaux d'aménagements extérieurs sur le périmètre de la Citadelle d'AMIENS non prévus dans le schéma à moyen termes initial du marché. Traitement du parvis et stationnements sur plateau Nord.
  - o Le traitement de l'axe historique en façade de la porte MONTRESCU (l'espace traité est compris entre la demi-lune et l'avenue du Général DE GAULLE)
  - o Le traitement d'un espace de stationnements paysager de 356 places VL et 4 places autocars sur le plateau Nord.
- Les aménagements extérieurs prévus dans le cadre de la deuxième phase du marché initial et nécessaire à la parfaite finition des aménagements internes du site.
  - o Aménagements autour porte François 1er et logis du gouverneur – Accès Bastion St Pôl
- Le traitement des heberges et éléments architecturaux remarquables à l'intérieur ou en périphérie du site en cours d'aménagement.
  - o Le mur des poudrières
  - o Le mur arrière de l'administration UPJV (ou mur Est poudrière, à l'Ouest du logis)
  - o Les murs contigus au logis du gouverneur à l'Est
  - o La poterne Nord (accès archives)
  - o La poterne Est
  - o Les forges Ouest



Extrait dossier de dérogation 15 octobre 2012



Aire d'étude écologique

En conclusion, aucun élément remarquable, et par conséquent aucun enjeu fort, n'a été identifié. Le principal élément à prendre en compte est la présence de secteurs boisés permettant au site de constituer une zone relais pour les corridors écologiques d'Amiens. Ce caractère important doit être conservé au cours de la réalisation du projet.

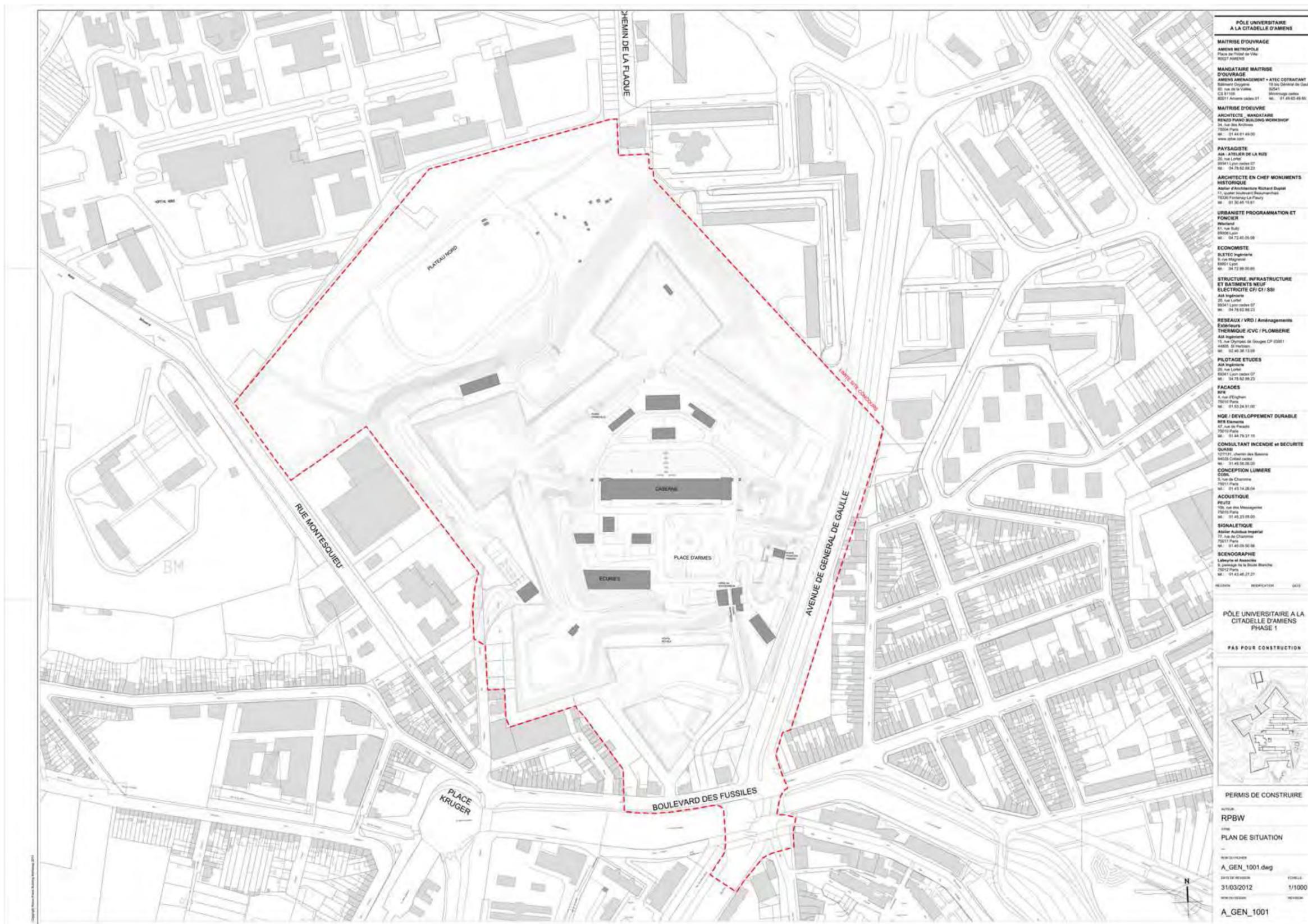


Carte 20 : Synthèse : hiérarchisation des enjeux écologiques (hors chiroptères) sur la zone d'étude

■ Enjeu modéré: boisement	■ Enjeu très faible: pelouse
■ Enjeu faible: arbre ou boisement ornemental, friche ou pelouse enrichies	■ Enjeu nul: surface bâtie ou artificialisée
— Zone d'étude	

Extraits document Etude d'impact 14 décembre 2011

1.1 Plan de situation – Permis de construire – 31/03/2012



1.2 Repérage cadastral – Permis de construire – 31/03/2012





1.5 Situation des projets en périphérie des zones de galeries de Chioptères



1.6 Situation des projets en périphérie des zones de galeries de Chiroptères



## 2 ESPACES AMENAGES - INFRASTRUCTURES

### 2.1 BOULANGERIE (Tranche ferme)

#### 2.1.1 Objectifs

L'aménagement du secteur Bastion de St POL (hors périmètre préservé du petit casernement. N'était pas intégré dans la 1<sup>ère</sup> phase initialement prévue du marché de la CITADELLE. Aménagement de l'accès au bastion et la façade Bâti de la porte François 1er.

Les objectifs de cet aménagement sont définis selon les points suivants :

1. Intégrer les restaurations des éléments architecturaux dans le cadre des aménagements extérieurs de la Citadelle,
2. Créer la continuité des aménagements en cours de réalisation sur le périmètre ré-ouvert en périphérie de la porte François 1er jusqu'à la clôture conservée en limite du petit casernement,
3. Conforter et protéger les accessibilités au bastion de St Pôl (hors périmètre du petit casernement).
4. Conforter la façade paysagère de la Citadelle depuis l'avenue du Général de Gaulle

Le Bastion St Pôl : l'aménagement prévu permet de valoriser le patrimoine tout en renforçant la mixité des usages en offrant la possibilité d'utiliser les espaces de l'ancienne boulangerie (16<sup>ème</sup> siècle) pour créer un commerce qui s'ouvrirait sur la nouvelle place. Il s'agit de valoriser et de retrouver une fonction d'usage au patrimoine bâti

#### 2.1.2 Descriptif sommaire des travaux

**Les** travaux des aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation de ce secteur sont les suivants ;

Il définit l'exécution des travaux dans l'emprise de l'ouvrage, pour les prestations suivantes :

- Reprise voirie existante en sable stabilisé renforcés et bordurage similaire au traitement du cœur de la citadelle. Ces travaux comprennent également les postes d'assainissement.
- Le nivellement entre Escalier logis niveau +1 et entrée local technique et l'aménagement de l'accès aux emmarchements du logis
- Abatage des platanes (1 ou 2) inesthétiques en pied de la porte François 1<sup>er</sup>.
- Nettoyage de la zone où sont stockés les pierres réutilisées et aménagement de cet espace en espace planté (mise en place de la terre Végétale.
- Enlèvement du portail existant d'accès à la zone des pierres
- Végétalisation du talus au droit de la toiture de la boulangerie à traiter : reprise de nivellement et engazonnement
- Evacuation des gravats issus des fouilles archéologiques devant la porte François 1er



2.1.5 Plan du projet



**2.2 AMENAGEMENTS A COURT TERME DU PARVIS DE LA CITADELLE. (Tranche ferme)****2.2.1 Objectifs**

Ce périmètre de la deuxième phase concerne l'aménagement des surfaces occupées à ce jour par la base vie du chantier ;

La rue Saint Leu sur l'emprise de la Via Agrippa conduit naturellement vers le parvis de la Citadelle d'Amiens. C'est elle qui fait le lien avec le centre-ville au Sud et son aboutissement au pied de la Citadelle en fait une des entrées majeures du site qu'il convient de traiter dans la continuité des travaux de la phase 1 de la Citadelle.

La présence du parc de la Citadelle qui borde le pôle universitaire est annoncée dès le parvis par la présence d'espaces végétalisés - pelouses et arbres – par l'utilisation des mêmes revêtements de surface et des mobiliers.

Les objectifs de cet aménagement sont définis selon les points suivants :

1. Conforter l'accès sud de la Citadelle
2. Affirmer la présence de l'axe historique de la Via Agrippa
3. Mettre en valeur du système défensif
4. Créer un parvis paysager qui répond à plusieurs usages (Espaces de rencontre, repos, spectacles, ...)

 **Conforter l'accès sud de la Citadelle**

- Le principe retenu est de pérenniser l'axe d'accès à la citadelle comme un axe mixte favorisant le cheminement du piéton comme accès au Parc. Les hypothèses présentées des aménagements à long terme sont des hypothèses permettant de comprendre la direction donnée à ce cheminement.
- L'aménagement est accompagné par un éclairage et du mobilier similaire à celui qui est mis en œuvre dans la citadelle. Le sol est traité de même que les cheminements du parc de la citadelle.
- Une voirie d'accès en enrobé est créée. Celui-ci peut être spécifique (traitement d'incrustation de carbone ou de verre, ...) cet axe est repoussé partiellement en façade de la demi-lune ce qui permet de dégager l'espace destiné au « jardin » et au cheminement piéton primordial. Cette voirie est contrôlée en partie basse au niveau de son accès depuis le boulevard des fusillés.

 **Affirmer la présence de l'axe historique de la Via Agrippa**

La recherche de l'axe donne la direction de l'aménagement. Celui-ci privilégie le cheminement piéton en direction de la rue St LEU. Dans la version du court terme il s'arrête à la bordure du trottoir de l'avenue du Général De Gaulle. Mais permet de lire la perspective vers la porte Montrescu. L'arbre existant est conservé et devient un symbole fort marquant cette entrée. A terme, sa présence devra être pérennisée et une continuité paysagère sera créée sur le carrefour.

 **Mettre en valeur du système défensif**

La demi-lune est mise en valeur en particulier sa façade sur le domaine public ou le carrefour. Le projet prend en compte la mise en lumière de cette architecture. Les végétaux plantés en façade ne cachent pas le mur. Ce sont des végétaux de hautes tiges

 **Créer un parvis paysager qui répond à plusieurs usages (loisirs, repos, spectacles, ...)**

- A l'intérieur de la demie lune tourné vers la porte Royale, un amphithéâtre modelé en gazon peut accueillir des activités de loisirs ou de spectacles. L'espace est suffisamment grand pour accueillir un cirque mais il faudra prendre en compte des dispositions de réalisation de cheminements non dessinées à ce jour. L'espace existant entre la demi-lune et la citadelle est nettoyé et préservé en esplanade végétale de pelouse. Par contre le sol est retraité pour permettre de créer en volume les traces des anciens cheminements et notamment celui de l'ancienne passerelle ou pont vers la porte Royale. Ces principes seront traités sous forme de coupes qui seront établies à la suite des plans joints.

- Un jardin est créé entre la voie d'accès automobile/livraison et le cheminement piéton est créé un jardin ... celui-ci sera traité en volume permettant par exemple d'installer des gradins tournés vers la demi-lune. Ces gradins pourraient être réalisés avec les pierres nombreuses restées près du logis du gouverneur.

**AMENAGEMENTS A LONG TERME « Continuité urbaine – aménagement du carrefour d'entrée nord »**

Deux hypothèses sont envisagées. Elles mettent l'accent sur la continuité de l'axe historique tout en proposant des solutions « contrastées » de schéma de circulation.

**Sujets connexes :**

- Une liaison piétonne pourrait être créée entre le cheminement de la somme et le parvis végétalisé.
- La création d'un kiosque peut être le départ de l'une des hypothèses à long terme.. Cet ouvrage pourrait être le point de départ du cheminement vers le « parc » de la CITADELLE ou accueillir plusieurs activités connexes à usage multiple d'information culturelle, d'exposition de parcours.

**2.2.2 Descriptif sommaire des travaux**

Les travaux des aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation du parvis Sud sont les suivants :

- Réalisation d'enrobé sur voirie
- Fourniture et mise en œuvre de sol sablé stabilisé sur l'axe historique (via Agrippa) face à la rue St LEU
- Fourniture et mise en place de matériaux divers (gravillons, caillebotis),
- Fourniture et mise en place de voliges acier,
- Les bordures béton ou pierre spécifiques en limite de voirie et de l'arbre existant conservé dans l'axe ;
- La protection des réseaux enterrés existants, pour maintenir l'alimentation de l'exploitation du site pendant les travaux,
- Les travaux de réseaux d'assainissement (raccordements et branchements),
- La réalisation des tranchées,
- La fourniture et la mise en œuvre de canalisations d'eau potable pour l'arrosage
- La pose d'ouvrages de branchement (chambre de tirage, bouche à clé,...).
- La fourniture et la pose de fourreaux et câbles d'éclairage,
- La fourniture et la pose des appareils d'éclairage.
- La fourniture et la mise en œuvre des mobiliers associés aux aménagements. Ils sont identiques à ceux mis en œuvre sur la citadelle.
- Les travaux d'espaces verts et plantations

Des options sont proposées pour parfaire l'aménagement, il s'agit des prestations suivantes :

- Option 1: Mise en place blocs de pierre en forme de gradins – Blocs récupérés de la citadelle
- Option 2: Armoire à prises pour manifestations.
- Option 3 : Projecteur type LU.E.14 en pied de la demi-lune
- Option 4 : La réalisation d'une grille sur muret le long de l'accès à la porte MONTRESCU





### 2.3 AMENAGEMENTS PARKING PAYSAGER DU PLATEAU NORD (Tranche conditionnelle)

#### 2.3.1 Objectifs

En complément des stationnements de l'Hôpital Nord et de Zamenhof à proximité du site, la création d'un parking paysager de 356 places et 4 Autocar est envisagée.

Le traitement de ce parking appartient au vocabulaire architectural de la Citadelle, au Nord il est bordé d'une véritable bande plantée boisée, au sud ce sont des plantations arbustives denses et basses qui le contiennent dans ces limites pour donner à voir les remparts de la Citadelle. Des passages piétons sont aménagés à travers cette végétation basse pour rejoindre le chemin en crête de la contrescarpe de la Citadelle qui mène au gymnase ou à la passerelle de la porte d'Abbeville.

Aménagement d'un parc stationnement paysager sur l'espace libre (friche) du plateau au nord, en continuité des aménagements liés au nouveau Gymnase de l'université et à la desserte de la Citadelle par la passerelle de la porte d'Abbeville. Les premiers logements des grands ensembles du quartier des Aviateurs sont éloignés et situés à plus de 120 mètres en frange Nord Est de l'emprise. Cette distance représente un recul suffisant permettant d'éviter toute nuisance pour le voisinage.

Les objectifs de cet aménagement sont définis selon les points suivants :

1. Récréer l'interface, le lien, entre la Citadelle et le futur développement de l'emprise de l'ancien CHU.
2. Conforter l'accessibilité de la Citadelle en créant un stationnement dédié de proximité
3. Créer un « tampon » végétal entre les futurs quartiers Nord et la Citadelle.
4. Développer le parvis paysager Nord en entrée de la Citadelle et en périphérie du Gymnase.

Le programme découlant de ces objectifs pourrait être celui-ci :

#### ✚ Conforter l'accessibilité Nord de la Citadelle

- Le principe retenu permet de créer un espace paysager dédié au stationnement de proximité desservant la citadelle et le gymnase.
- L'aménagement est accompagné par un éclairage et du mobilier similaire à celui qui est mis en œuvre dans la citadelle. Le sol est traité de même que les cheminements du parc de la citadelle. Il est engazonné.
- Cet espace permet de créer un recul et une mise en scène du parc de la citadelle

#### 2.3.2 Descriptif sommaire des travaux

Le présent document a pour objet la description sommaire des travaux des aménagements extérieurs nécessaires à la réalisation de la deuxième phase des espaces publics du pôle universitaire de la citadelle d'Amiens – cette deuxième phase ne prend en compte que l'aménagement des surfaces occupées à ce jour par la base vie du chantier ;

Il définit l'exécution des travaux dans l'emprise de l'ouvrage, pour les postes :

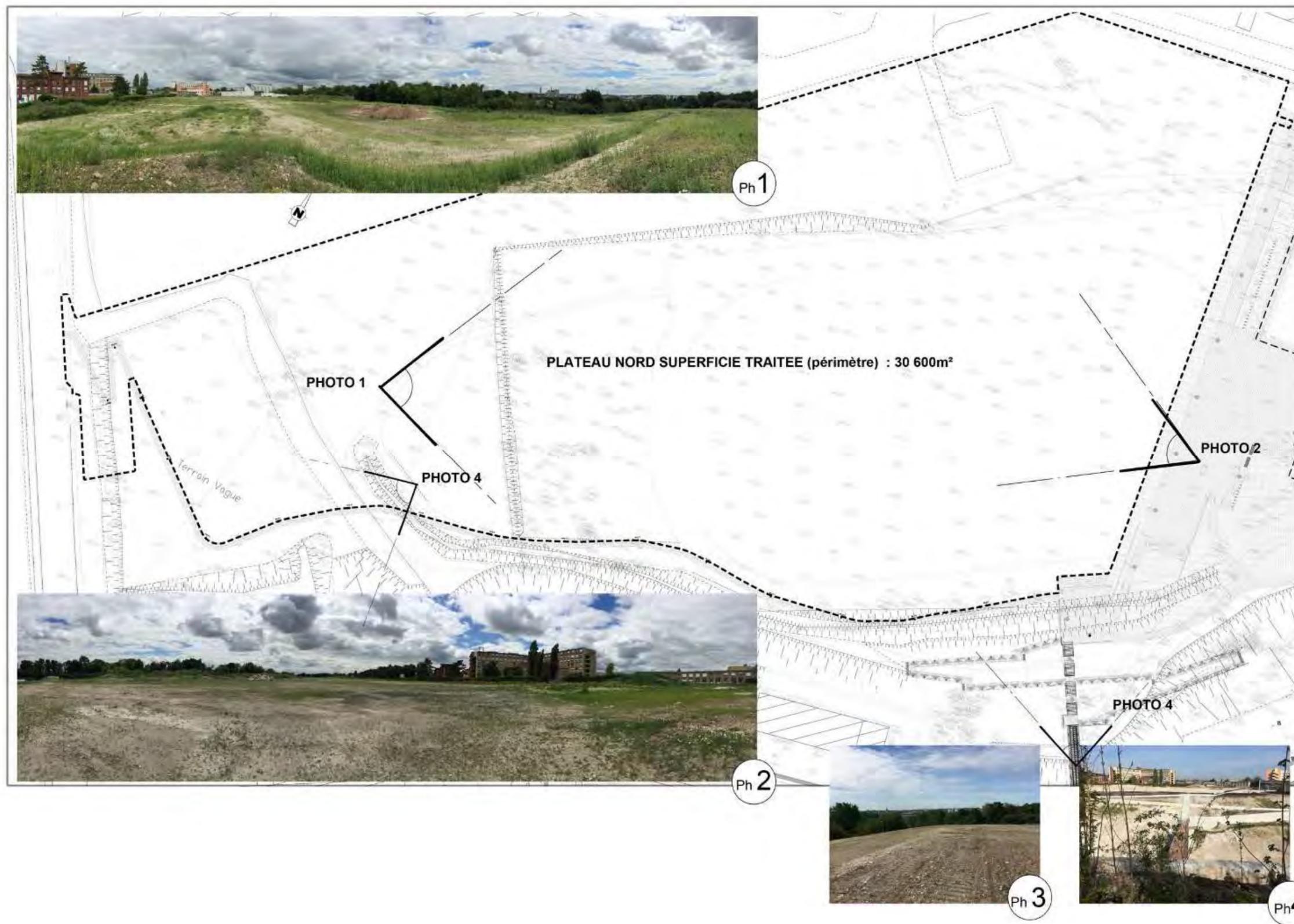
- Réalisation d'enrobé sur voirie
- Réalisation de voirie en bicouche ou sablé stabilisé renforcé.
- Fourniture et mise en œuvre de dalles alvéolaires remplies de gravillons sur stationnements (Sol drainant)
- Fourniture et mise en œuvre de sol sablé stabilisé sur stationnements éloignés (Sol drainant)
- Fourniture et mise en place de voliges acier,
- Les bordures béton ou pierre spécifiques en limite de voirie;
- Les travaux de fourniture et mise en œuvre de mobiliers
- Les travaux de réseaux d'assainissement (raccordements et branchements),
- La réalisation des tranchées,
- La fourniture et la mise en œuvre d'un système de rétention enterré et séparateur hydrocarbure sous la dépose bus et cars.
- La réalisation de tranchées,
- La pose d'ouvrages de branchement (chambre de tirage,...).
- La fourniture et la pose de fourreaux et câbles d'éclairage,
- La fourniture et la pose des appareils d'éclairage.
- La mise en œuvre de contrôle d'accès
- Tous travaux d'espaces verts.

Le terrain sera livré en friche par le chantier de la Citadelle, aucune préparation particulière ne sera à prévoir si ce n'est le fauchage et le

défrichage en fonction du délai attendu entre la fin de la première phase et le démarrage de la deuxième phase.



2.3.3 Plan de l'existant

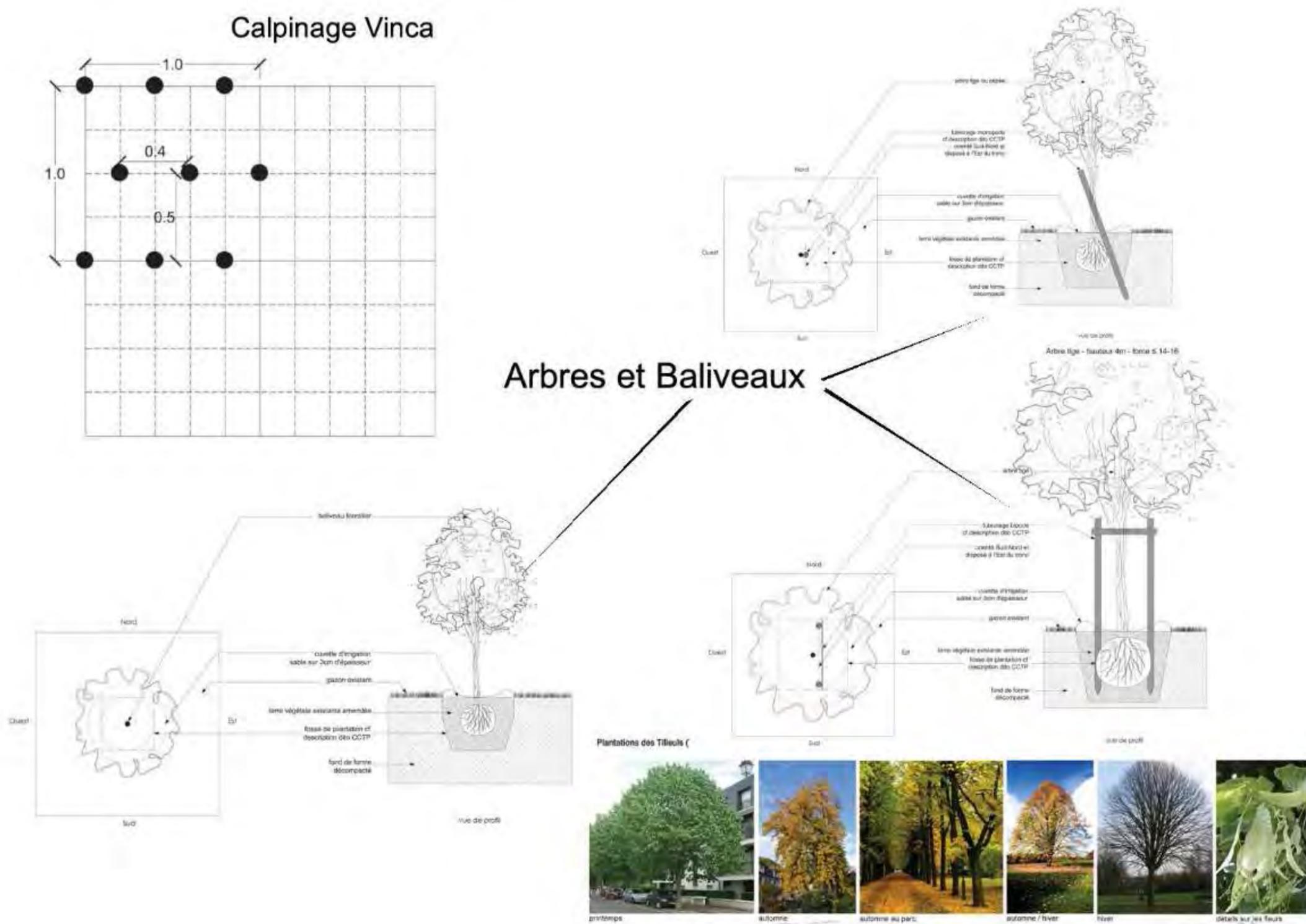






3 **DETAILS**

3.1 **Plantations et calepinage**



3.2 Plantations sur plateau Nord

Plantations d'arbres



Fagus sylvatica



Acer platanoides



Quercus robur



Quercus petraea



Tilia cordata



Sorbus torminalis

Plantations d'arbres



*Prunus avium*



*Carpinus betulus*



*Ulmus glabra*



*Juglans regia*



*Betula pendula*

3.3 Divers

**NICHOIR POUR GOBEMOUCHE GRIS**

Marque : Schwegler ou similaire - ref 2H semi cavernicole  
Poids : 2,52 kg  
Espèce(s) : Bergeronnette grise, Gobemouche gris, Rougegorge familier, Rougequeue noir, Troglodyte migron  
Matériau(x) : Béton de bois  
Nettoyage : Par la façade avant

**NICHOIR POUR MESANGE BLEUE**

Marque : Schwegler ou similaire - ref 2M Mésange 26mm  
Poids : 3,8 kg  
Trou d'envol : 26 mm  
Espèce(s) : Mésange bleue, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Troglodyte migron  
Matériau(x) : Béton de bois  
Nettoyage : Par la façade amovible

**HOTEL A INSECTES EN BOIS**

Poids : 0,28 kg  
Espèce(s) : Abeille, Chrysopa, Coccinelle, Papillon  
Matériau(x) : Bois certifié FSC

**NICHOIR POUR CHOUETTE HULOTTE**

Marque : Schwegler ou similaire - ref N°5 Chouette hulotte  
Dimensions : 20cm (L), Poids : 10,44 kg, Trou d'envol : 110 x 120 mm  
Espèce(s) : Chouette hulotte  
Matériau(x) : Béton de bois  
Nettoyage : Par la façade amovible  
Pose : A suspendre entre 4 et 6 mètres du sol

**NICHOIR POUR MESANGE CHARBONNIERE**

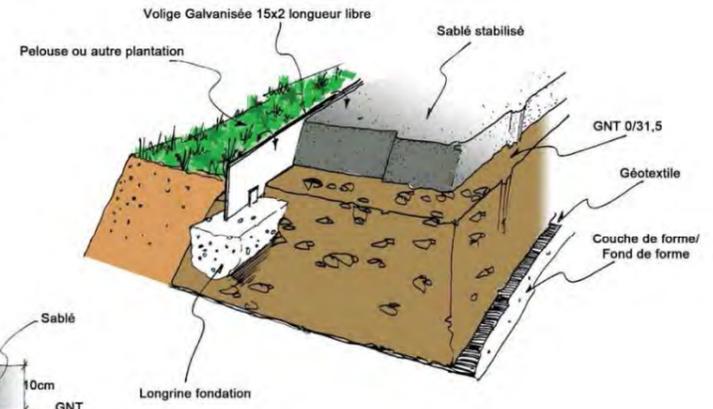
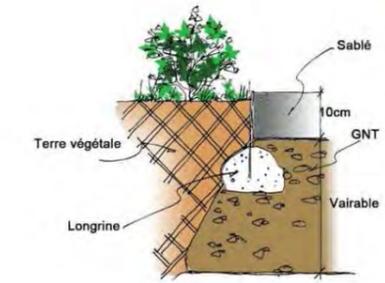
Marque : Schwegler ou similaire - ref 2M Mésange 32mm  
Poids : 3,24 kg  
Trou d'envol : 32 mm  
Espèce(s) : Gobemouche noir, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Moineau friquet, Rougequeue à front blanc, Sittelle Torcheport  
Matériau(x) : Béton de bois  
Nettoyage : Par la façade amovible

**TOUR A COCCINELLES**

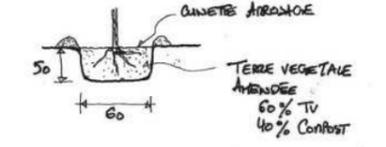
Poids : 740 g  
Espèce(s) : Coccinelle  
Matériau(x) : Bois

**GITE-OBSERVATOIRE A PAPILLONS**

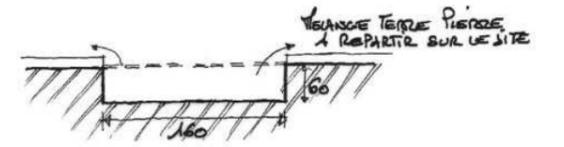
Poids : 1 g  
Espèce(s) : Papillon  
Matériau(x) : Bois certifié FSC



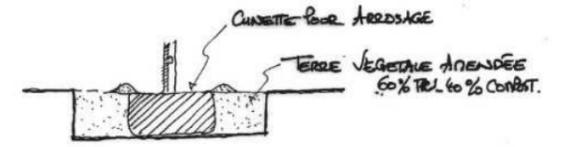
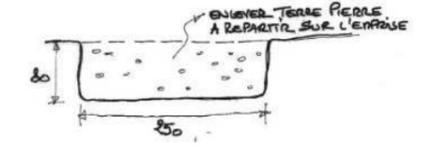
Baliveaux sur sol naturel  
(Dimension du trou 60X60X50)



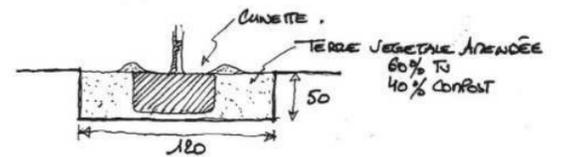
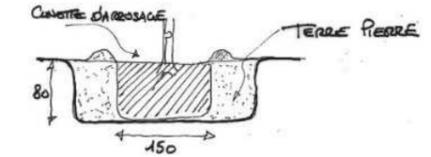
Tiges et Cépées sur mélange terre:pierre  
catégorie 20/25 - Jardins UPJV  
(Dimension du trou 160X160X40)



Tiges gros sujets (40/45) TILIA TOMENTOSA  
sur mélange terre pierre  
(Dimension du trou 250X250X80)



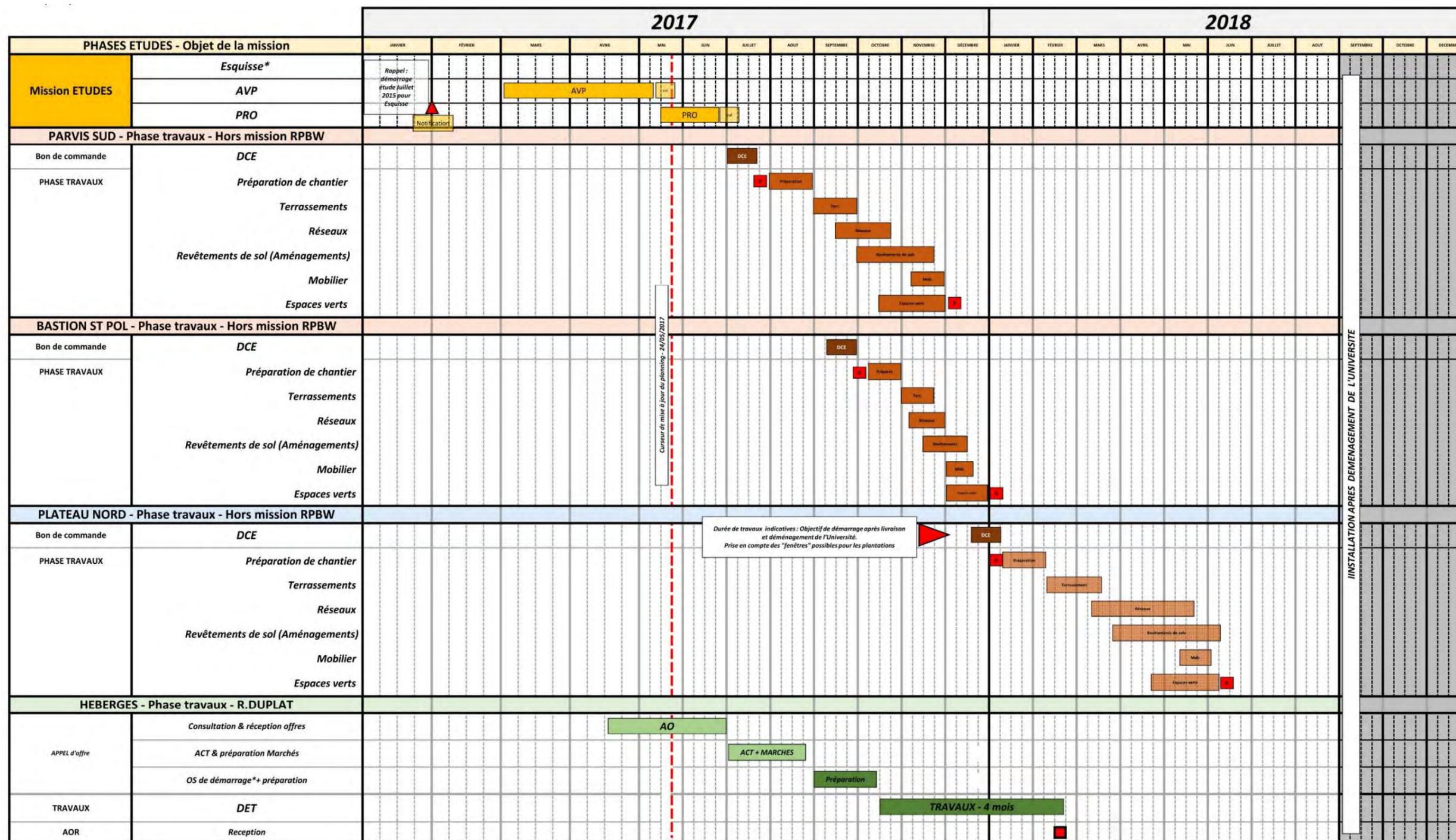
Tiges sur sol naturel ou reconstruit  
espace naturel catégorie 18/20 et 14/16 en motte  
(Dimension du trou 120X120X50)



4 ESPACES AMENAGES - BATIMENTS ET HEBERGES

Voir documents R.DUPLAT communiqué par courrier du 20 Avril 2016.

5 PLANNING ETUDES ET TRAVAUX



**LA CITADELLE  
CAS PAR CAS  
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS**

Nous avons reçu votre demande d'examen au cas par cas concernant le projet Pôle universitaire de la citadelle d'Amiens.

**Le projet est concerné par la rubrique 41) a° du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.** *Le terrain d'assiette représente 3 hectares. Les surfaces sont décomposées dans le document CERFA joint au dossier.*

*Concernant la référence à la rubrique 39 du R122-2 du code de l'environnement « Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté ». Les espaces libres laissés à destination de futures éventuelles constructions sont définies en termes de limites mais ne font pas l'objet de programmations précises à ce stade. Ces espaces sont traités en espaces verts dans le cadre du futur permis d'aménager. Par ailleurs « les composantes d'un projet donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté ne sont pas concernées par la présente rubrique si le projet dont elles font partie fait l'objet d'une étude d'impact ou en a été dispensé à l'issue d'un examen au cas par cas ».*

**Sur la procédure applicable, merci de nous communiquer la superficie du terrain d'assiette du projet, telle qu'elle figurera dans la demande ou les demandes de permis. Au regard du CERFA actuel, le projet pourrait aussi être concerné par la rubrique 39 du R122-2 du Code de l'Environnement**  
(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000025086815>).

**Par ailleurs, au vu des informations présentes dans le dossier, des incompréhensions demeurent. Pourriez-vous préciser:**

**- Préciser si le projet était pas traité dans l'étude impact de requalification/reconversion de la citadelle (projet urbain qualifié de phase 1 du CERFA) ;**

*La décision des élus de créer un parc de stationnement sur le plateau est postérieure à l'étude d'impact du site de la Citadelle.*

*Le périmètre de l'étude d'impact du site de la Citadelle couvrait l'emprise du terrain sur lequel doit être implanté le futur parc de stationnement.*

***Voir en PJ, le périmètre de l'étude d'impact Citadelle.***

**- Préciser quelle autorisation portait cette étude d'impact initiale (ZAC, permis d'aménager + permis de construire,...) et son périmètre géographique ;**

*Le projet Citadelle a fait l'objet d'un dépôt de **Permis de Construire**. Le périmètre géographique de l'emprise concernée figure en PJ.*

***Voir en PJ, le plan du périmètre du permis de construire.***

**- Superposer le projet avec l'état projeté de la desserte en transport en commun (ie par les futurs lignes de BHNS);**

***Voir en PJ le plan d'accessibilité aux stations du futur BHNS.***

**- Indiquer les cheminements piétons de la Citadelle vers les futurs arrêts du BHNS (ligne verte);**

***Voir en PJ le plan d'accessibilité aux stations du futur BHNS.***

**- Communiquer des éléments éventuels motivant le parking et son dimensionnement.**

*En amont de l'opération Citadelle des études de déplacement ont été menées. Elles ont conduit à considérer que les besoins en stationnement devaient représenter 20% du nombre de personnes sur le site. Sur la base d'environ 4 000 personnes les besoins ont donc été estimés à environ 800 places.*

*Par ailleurs, les études ont démontré que le public visé est fortement motorisé. Pour répondre à ce besoin, AMIENS METROPOLE a déployé:*

- 450 places sur Zamenhof en conventionnant avec le CHU (gratuit)*
- 160 places environ en aménageant la rue Montesquieu (horodateurs)*
- 150 places environ sur le parking à l'est du CHU coté Chemin de la Flaque (réservé UPJV hors vacances scolaires; vacances scolaires public gratuit).*

*Soit au total, 760 places environ.*

*Des conventions entre AMIENS METROPOLE et le CHU sont donc en cours.*

*Néanmoins ces conventions passées sont précaires et révocables à tout moment. A ce titre, il convient de souligner qu'un projet immobilier est en train de voir le jour sur le terrain Zamenhof. La convention pour l'utilisation de ce parking d'une capacité de 450 places devrait donc être résiliée à court terme. La capacité prévue sur le parc de stationnement paysager du Plateau (350 places) serait une alternative à la disparition des 450 places de Zamenhof pour répondre aux besoins de stationnement des 4 400 étudiants et 300 enseignants-chercheurs attendus à la Citadelle en Septembre 2018.*

Merci de nous communiquer ces précisions rapidement, d'ici la fin de la semaine, pour statuer pour une complétude a posteriori, étant précisé que, depuis notre entretien téléphonique, nous avons remarqué que le terrain d'assiette des 3 projets cumulés ne figurait pas dans le CERFA.

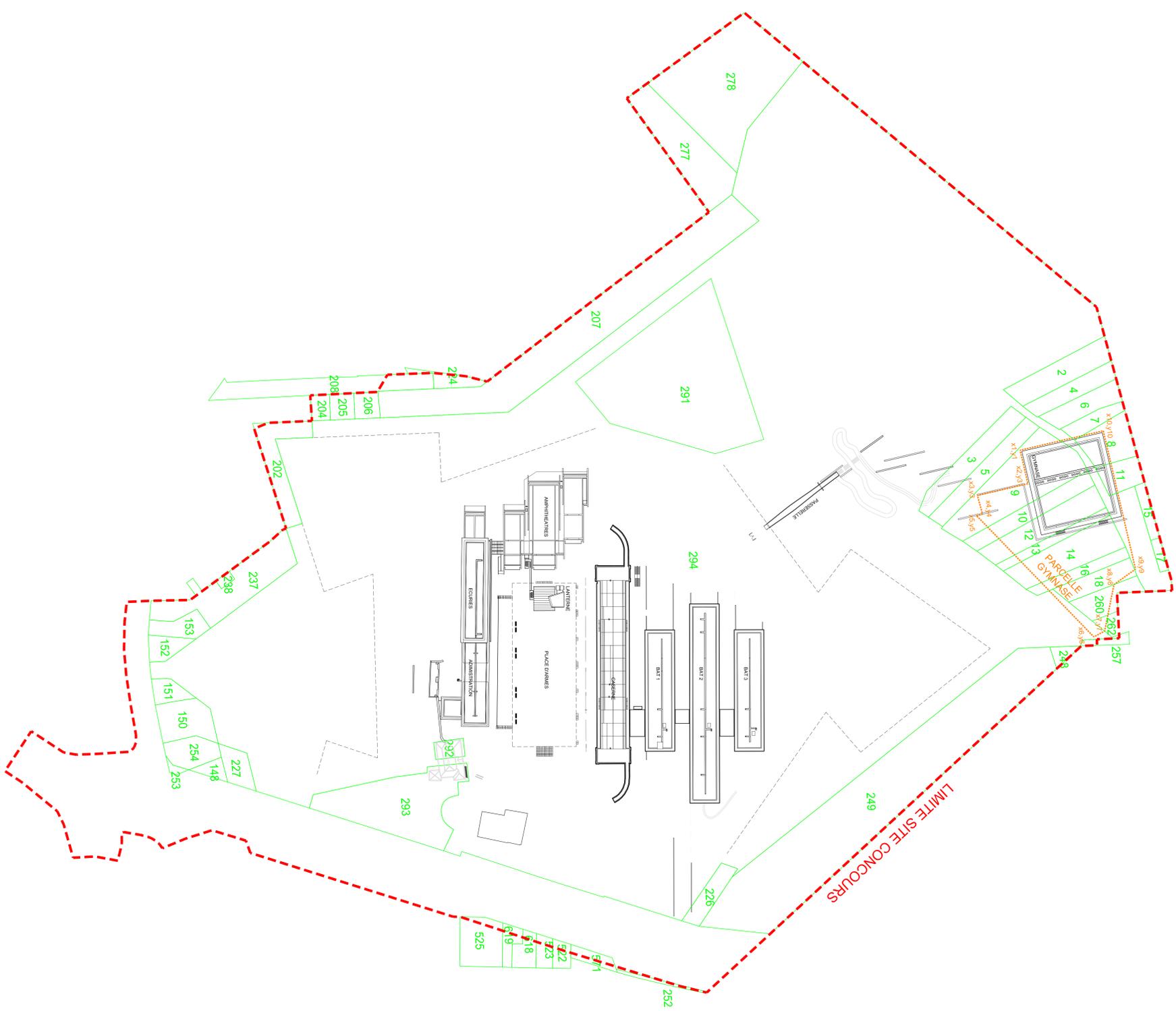
Dans l'hypothèse où ce terrain d'assiette excèderait 10 hectares, une étude d'impact dite systématique serait requise (rubrique 39 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement).

En conclusion, aucun élément remarquable, et par conséquent aucun enjeu fort, n'a été identifié. Le principal élément à prendre en compte est la présence de secteurs boisés permettant au site de constituer une zone relais pour les corridors écologiques d'Amiens. Ce caractère important doit être conservé au cours de la réalisation du projet.



**Carte 20 : Synthèse : hiérarchisation des enjeux écologiques (hors chiroptères) sur la zone d'étude**

- |   |   |
|---|---|
|  Enjeu modéré: boisement   |  Enjeu très faible : pelouse                 |
|  Enjeu faible: arbre ou boisement ornemental, friche ou pelouse enrichie |  Enjeu nul ; surface bâtie ou artificialisée |
|   |  Zone d'étude                                |



**POLE UNIVERSITAIRE  
A LA CITADELLE DAMIENS**

**MATRISE D'OUVRAGE**

AMENS METROPOLE  
PARCOURS GYMNASIUM  
82027 AMIENS

**MANDATAIRE MATRISE  
D'OUVRAGE**

AMENS AMENAGEMENT + ATEC CONTRATANT  
801, rue de la Vallée 82024  
CS 81105 Montigny cadastre  
82011 Amiens cedex 01 NR: 01483518365

**MATRISE D'OEUVRE**

ARCHITECTE\_MANDATAIRE  
35, rue de Valenciennes  
75004 Paris NR: 01483518365  
www.rpbw.com

**PAYSAGISTE**

AA - ARCHITECTURE DE LA RIZÉ  
250, rue Lurmel  
86100 L'Isle-sur-Sèze  
NR: 014724010508

**ACQUISITEUR EN CHEF MONUMENTS  
HISTORIQUES**

Atelier d'Architecture Richard Duplat  
11, quai boulevard Beaumarchais  
NR: 0130451561

**URBANISTE PROGRAMMATION ET  
FONCIER**

Interland  
61, rue Sully  
NR: 04724010508

**ECONOMISTE**

SENERGIE  
9, rue Marguval  
69007 Lyon  
NR: 04724010508

**STRUCTURE, INFRASTRUCTURE  
ET EQUIPEMENT SUEP / SSI**

AJA Ingénierie  
250, rue Lurmel  
NR: 04724010508

**RESEAUX / VRD / Aménagements  
THERMIQUE / CVC / PLOMBERIE**

AJA Ingénierie  
45, rue Georges de Selve  
NR: 02403613108

**PILOTAGE ETUDES**

AJA Ingénierie  
60034 Lyon cedex 07  
NR: 04786282823

**FACADES**

RRR - Design  
75010 Paris  
NR: 0153249100

**HGE / DEVELOPPEMENT DURABLE**

RRR Elements  
75010 Paris  
NR: 0144793710

**CONSULTANT INCENDIE & SECURITE  
QUANTE**

Chemin des Barbares  
94035 Conflans  
NR: 01495606800

**CONCEPTION LUMIERE**

5, rue de Chézotte  
75011 Paris  
NR: 014436104

**ACOUSTIQUE**

150, rue des Messageries  
75010 Paris  
NR: 014436104

**SIGNALÉTIQUE**

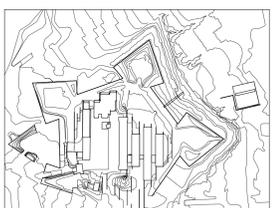
77, rue de Chézotte  
75011 Paris  
NR: 014436104

**SCENOGRAPHIE**

9, passage de la Solaie Blanche  
75012 Paris  
NR: 014436104

REVISION	MODIFICATION	DATE

**PAS POUR CONSTRUCTION  
POLE UNIVERSITAIRE A LA  
CITADELLE DAMIENS  
PHASE 1**



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**AUTRE**

**RPBW**

**REFERENCE CADASTRALE**

**NOM DU FICHIER**

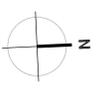
A\_GEN\_1000.dwg

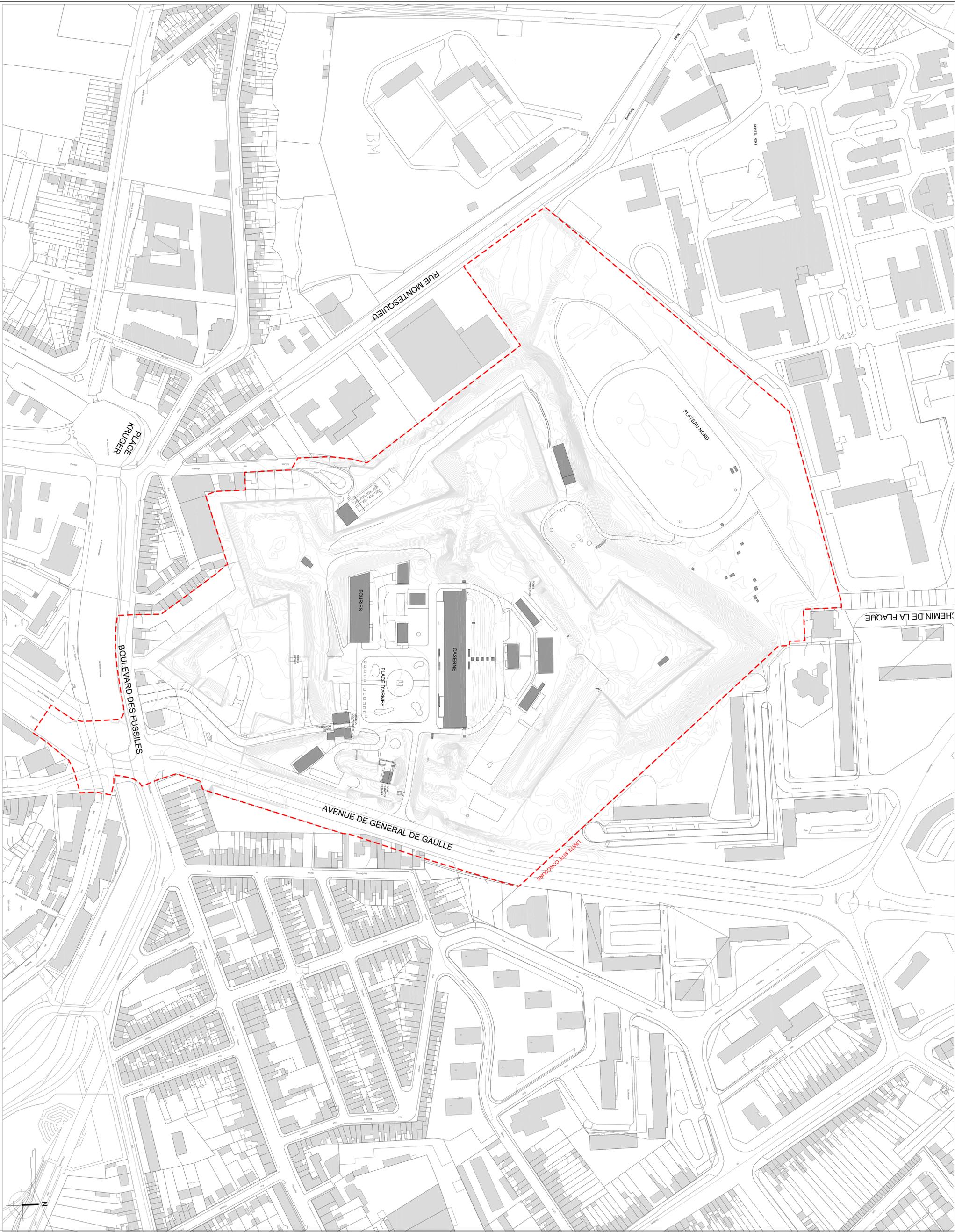
**DATE DE REVISION**

31/03/2012

**NOM DU DESSIN**

A\_GEN\_1000





<b>POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE DAMIENS</b>	<b>POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE DAMIENS</b>
<b>MATRISE D'OUVRAGE</b>	<b>MATRISE D'OUVRAGE</b>
MENS METROPOLE	MENS METROPOLE
92027 AMIENS	92027 AMIENS
<b>MANDATAIRE MATRISE D'OUVRAGE</b>	<b>MANDATAIRE MATRISE D'OUVRAGE</b>
AMENS AMENAGEMENT * ATEC CONTRATANT	AMENS AMENAGEMENT * ATEC CONTRATANT
801, rue de la Vallée	801, rue de la Vallée
CS 81103	CS 81103
02011 Amiens cedex 01	02011 Amiens cedex 01
RE: 01.45.53.58.65	RE: 01.45.53.58.65
<b>MATRISE D'OEUVRE</b>	<b>MATRISE D'OEUVRE</b>
ARCHITECTE, MANDATAIRE MATRISE D'OUVRAGE	ARCHITECTE, MANDATAIRE MATRISE D'OUVRAGE
35, rue de Valenciennes	35, rue de Valenciennes
75004 Paris	75004 Paris
www.rpbw.com	www.rpbw.com
<b>PAYSAGISTE</b>	<b>PAYSAGISTE</b>
AA, AMENAGEMENT DE LA RISE	AA, AMENAGEMENT DE LA RISE
201, rue Lavoisier	201, rue Lavoisier
75005 Paris	75005 Paris
RE: 01.45.53.58.65	RE: 01.45.53.58.65
<b>ACQUISITION EN CHEF MONUMENTS HISTORIQUES</b>	<b>ACQUISITION EN CHEF MONUMENTS HISTORIQUES</b>
Atelier d'Architecture Richard Duguit	Atelier d'Architecture Richard Duguit
11, rue du boulevard Beaumarchais	11, rue du boulevard Beaumarchais
RE: 01.30.45.15.61	RE: 01.30.45.15.61
<b>ORGANISME DE PROGRAMMATION ET FONCIER</b>	<b>ORGANISME DE PROGRAMMATION ET FONCIER</b>
Ministère de la Culture	Ministère de la Culture
61, rue Solay	61, rue Solay
RE: 04.22.40.00.08	RE: 04.22.40.00.08
<b>ECONOMISTE</b>	<b>ECONOMISTE</b>
SCENERIE	SCENERIE
9, rue Marguerite	9, rue Marguerite
69001 Lyon	69001 Lyon
RE: 04.78.82.82.23	RE: 04.78.82.82.23
<b>STRUCTURE, INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT SUEU / SSI</b>	<b>STRUCTURE, INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT SUEU / SSI</b>
AVA Ingénierie	AVA Ingénierie
201, rue Lavoisier	201, rue Lavoisier
RE: 04.78.82.82.23	RE: 04.78.82.82.23
<b>RESEAUX, VBD / Aménagements THERMIQUE / CVIC / PLUMBERIE</b>	<b>RESEAUX, VBD / Aménagements THERMIQUE / CVIC / PLUMBERIE</b>
AVA Ingénierie	AVA Ingénierie
45, rue d'Orléans de Georges CIP 020011	45, rue d'Orléans de Georges CIP 020011
RE: 02.30.36.13.08	RE: 02.30.36.13.08
<b>PILOTAGE ETUDES</b>	<b>PILOTAGE ETUDES</b>
AVA Ingénierie	AVA Ingénierie
69034 Lyon cedex 07	69034 Lyon cedex 07
RE: 04.78.82.82.23	RE: 04.78.82.82.23
<b>FACADES</b>	<b>FACADES</b>
RRR - RENOIR	RRR - RENOIR
75010 Paris	75010 Paris
RE: 01.53.24.91.00	RE: 01.53.24.91.00
<b>HGE / DEVELOPEMENT DURABLE</b>	<b>HGE / DEVELOPEMENT DURABLE</b>
RRR Elements	RRR Elements
75010 Paris	75010 Paris
RE: 01.44.73.37.10	RE: 01.44.73.37.10
<b>CONSULTANT INCENDIE &amp; SECURITE QUASIS</b>	<b>CONSULTANT INCENDIE &amp; SECURITE QUASIS</b>
Chemin des Barbares	Chemin des Barbares
94020 Chelles cedex	94020 Chelles cedex
RE: 01.49.56.06.00	RE: 01.49.56.06.00
<b>CONCEPTION LUMIERE</b>	<b>CONCEPTION LUMIERE</b>
AVA Ingénierie	AVA Ingénierie
75011 Paris	75011 Paris
RE: 04.78.82.82.23	RE: 04.78.82.82.23
<b>ACOUSTIQUE</b>	<b>ACOUSTIQUE</b>
PIRIZ	PIRIZ
100, rue des Mésanges	100, rue des Mésanges
75010 Paris	75010 Paris
RE: 01.45.53.58.65	RE: 01.45.53.58.65
<b>SIGNALETIQUE</b>	<b>SIGNALETIQUE</b>
AVA Ingénierie	AVA Ingénierie
77, rue de Charente	77, rue de Charente
75011 Paris	75011 Paris
RE: 04.78.82.82.23	RE: 04.78.82.82.23
<b>SCENOGRAPHIE</b>	<b>SCENOGRAPHIE</b>
9, passage de la Seine Blanche	9, passage de la Seine Blanche
75012 Paris	75012 Paris
RE: 01.45.53.58.65	RE: 01.45.53.58.65
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>
RPBW	RPBW
<b>PLAN DE SITUATION</b>	<b>PLAN DE SITUATION</b>
NON DUTCHER	NON DUTCHER
A_GEN_1001.dwg	A_GEN_1001.dwg
DATE DE REVISION	DATE DE REVISION
31/03/2012	31/03/2012
1/1000	1/1000
NON DUTCHER	NON DUTCHER
A_GEN_1001	A_GEN_1001



--- Cheminement piéton

1 Accès Plateau Nord / Station Clémenceau

2 Accès Plateau nord / Station Citadelle

3 Accès Parvis Sud / Station Clémenceau

4 Accès Parvis Sud / Station Déportés